

Archives départementales du Gard

LES ARCHIVES S'ANIMENT

Le bestiaire

Ateliers nomades sur le territoire gardois

Dialogue ARCHIVES-STOP-MOTION

Artiste-médiateur : Jean-Philippe RIMBAUD

Technique utilisée : Le stop-motion

À destination des établissements scolaires

Modalités de réservation-Nombre d'ateliers limités/Gratuits

Éléments pour préparer l'atelier, à destination des enseignants et des organisateurs

Janvier à décembre 2025

OBJET

Ce document a pour objet de décrire l'organisation, les modalités du déploiement de l'atelier nomade dans le département du Gard.

Le document définit les rôles des 3 acteurs de l'atelier.

Les Archives départementales du Gard, dans le cadre de la valorisation des documents d'archives, déploient une offre culturelle sur le territoire départemental.

Les ateliers nomades sont en lien avec ce projet. Ils sont destinés plus particulièrement aux élèves dans leur établissement.

Les ateliers nomades offrent aux équipes éducatives l'opportunité d'explorer les ressources patrimoniales à travers diverses disciplines, mettant en lumière l'histoire locale en relation avec l'histoire nationale et le patrimoine local.

Financés par le Conseil départemental du Gard, les ateliers nomades sont gratuits pour les établissements scolaires et les élèves du département.

Objectifs communs

- ✓ Permettre la découverte du patrimoine local.
- ✓ Faire découvrir un établissement culturel et ses missions.
- ✓ Permettre une relation de proximité et d'échanges avec un artiste.
- ✓ Favoriser l'éveil artistique et culturel des élèves à partir d'un projet transdisciplinaire impliquant la communauté scolaire.
- ✓ Encourager la création artistique contemporaine.

1- Cadre de l'atelier

L'atelier est financé et organisé par les Archives départementales du Gard. Il comprend le financement de la participation de l'artiste-médiateur pour un atelier stop-motion et son trajet jusqu'à l'établissement scolaire ainsi que le matériel pour permettre aux élèves de pratiquer la technique du stop-motion.

Les établissements scolaires du Gard, au travers d'un référent-hôte (enseignant) peuvent réserver pour une classe l'atelier auprès des Archives départementales.

2- Objet de l'atelier

Ce projet EAC (Éducation Artistique et Culturelle) se veut :

- ✓ Multi-partenarial : il met en lien à la fois une structure patrimoniale, les Archives départementales du Gard, un artiste plasticien et un établissement scolaire.
- ✓ Au plus proche des élèves en favorisant une proximité immédiate géographique avec l'artiste au travers d'une pratique artistique et en évitant le déplacement des élèves en dehors de leur établissement.

3- Conduite de l'atelier

=>L'artiste-médiateur vient en tant qu'intervenant et son intervention est composée :

D'une présentation des missions des Archives.

De la présentation de l'atelier.

Petite introduction sur le cinéma d'animation.

Présentation du matériel.

Déroulé et étapes de la création.

Les élèves repartiront à l'issue de l'atelier avec leur réalisation.

=>Le référent-hôte accueille l'artiste-médiateur, il est présent à l'atelier et s'assure du bon déroulement de l'atelier et du respect des consignes auprès des élèves.

- Préalable : en amont de l'atelier, les élèves auront pris connaissance du contenu de l'atelier

4- Conditions de l'atelier

- L'atelier est gratuit pour établissements scolaires gardois et pour les élèves. Il ne pourra être demandé aux participants une participation financière pour bénéficier de l'atelier (de façon directe ou indirecte).
- Les ateliers ont lieu dans l'établissement.
- L'atelier est prévu pour une seule classe à la fois.
- L'atelier nécessite le regroupement de plusieurs tables pour créer 6 mini-studios de tournage. La participation à la mise en place et au rangement est nécessaire.
- **Le référent/hôte (enseignants...)**

=>L'établissement sera représenté par un « référent hôte ». Il représentera le lieu d'accueil, sera le contact exclusif auprès des Archives et de l'artiste-médiateur (prestataire des Archives).

=>Le « référent hôte » sera garant de la qualité de l'accueil sur site, des participants ou des élèves.

=>Il aura préalablement demandé les autorisations nécessaires à la venue de l'artiste-médiateur.

=>Il aura préparé la séance avec les élèves et avec l'artiste médiateur et organisé les locaux où auront lieu l'atelier.

=>Il donnera à l'artiste-médiateur les informations nécessaires au bon déroulement

=>Il sera présent le temps de l'atelier et prendra une part active à la séance avec et auprès des élèves.

=>Il veillera auprès des participants à la bonne compréhension des consignes de sécurité à leur bonne application durant l'atelier. Ces consignes auront été présentées par l'artiste-médiateur avant la pratique artistique.

=>Il sera un soutien à l'artiste-médiateur sur le temps de préparation, le temps de l'action et le temps de nettoyage.

- **L'artiste-médiateur**

=>Pendant le temps scolaire, l'artiste-médiateur est rémunéré par le Conseil départemental. Il doit respecter les principes fondamentaux de la République et du service public, en particulier les principes de laïcité, de neutralité et de réserve.

L'intervenant doit respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves et se conformer au règlement intérieur de l'établissement scolaire.

=>Il est assuré à titre personnel pour ses interventions en milieu scolaire

=>Il est inscrit au RÉPERTOIRE DSDEN 30 (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gard) des artistes/intervenants susceptibles d'intervenir en milieu scolaire.

=>L'artiste-médiateur présentera aux participants au préalable les outils et le matériel et leur stricte utilisation.

5- Date et durée

- Les dates sont fixées en commun accord entre le référent-hôte et l'artiste-médiateur.
- Cette date sera transmise aux Archives départementales qui rédigera un courriel de validation regroupant les informations nécessaires à l'organisation.
- Un atelier peut être prévu le matin et un autre l'après-midi dans le même établissement.
- Un atelier a une durée effective avec les élèves de deux heures.

6- Réservations et participants

Les demandes de réservations sont effectuées par courriel à archives@gard.fr à partir du 4 novembre 2024

- Le nombre d'ateliers dans l'année est limité,
- Les réservations seront validées dans l'ordre d'arrivée de la demande.
- Un même établissement ne peut bénéficier que de 2 ateliers maximum.

Si des ateliers sont annulés, une inscription sur liste d'attente est possible à la demande.
Les réservations seront closes quand le budget alloué à cette action de valorisation sera utilisé.

Pour la prise en compte de la réservation, le courriel devra comporter :

- ✓ Le nom de l'enseignant coordinateur (Réfèrent-Hôte),
- ✓ Un numéro de téléphone,
- ✓ Une adresse mél,
- ✓ Le nom de l'établissement,
- ✓ Le niveau de la classe,
- ✓ Le nombre d'élèves,
- ✓ 3 dates et heures envisagées.

Tous les courriels échangés entre le référent hôte et l'artiste concernant l'atelier seront mis en copie à archives@gard.fr

Chaque partie s'engage, en cas d'annulation, à envoyer un courriel à l'ensemble des parties. Si le référent hôte (Enseignant coordinateur) est absent, il devra être remplacé durant tout le temps de l'atelier par un agent de l'établissement. L'artiste-médiateur ne pourra en aucun cas effectuer l'atelier sans une personne représentant l'établissement.

Aucune modification ne pourra être faite sans l'accord des Archives.

7- Eléments de communication

Des flyers et/ou affiches pourront être remis pour diffusion par les Archives départementales du Gard à l'établissement qui accueille l'atelier.

L'établissement hôte, l'artiste-médiateur et les Archives départementales pourront faire une communication avant et après l'atelier.

La communication pour chaque partie devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- L'atelier nomade est un atelier gratuit organisé et financé par les Archives départementales du Gard.
- Le nom de l'artiste.
- Si le logo du Conseil départemental est utilisé, la communication devra être validée au préalable par le Conseil départemental.
- Pour les actions scolaires, un chevalet sera placé dans la salle indiquant que l'atelier est organisé et financé par les Archives départementales du Gard, pour les autres actions un kakémono du département sera installé dans la salle de l'atelier.

8- Restitutions et évaluation

- Le référent-hôte :

A l'initiative de chaque enseignant une restitution pourra être réalisée au sein de l'établissement.

L'envoi de quelques photos/visuels sera apprécié.

- L'artiste-médiateur :

L'artiste pourra prendre en photos des réalisations des élèves et les utiliser pour sa communication.

L'envoi de quelques photos/visuels sera apprécié.

- Les Archives

Les Archives mettront en valeurs les actions qui auront lieu dans les établissements scolaires.

9-Questions et renseignements

Pour tout complément d'information et toute question
Contacter par courriel à archives@gard.fr :
Giovanna GALAN, Cheffe de service des actions pédagogiques

A destination des enseignants, éléments pour préparer l'atelier

- **Lien avec les programmes de l'Education nationale**

Cet atelier mené par Jean-Philippe RIMBAUD permet de mobiliser les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle : pratiquer- fréquenter-rencontrer. Il est parfaitement inclus dans un des axes prioritaires de l'EAC "regarder". Le travail autour du bestiaire permet d'éduquer le regard des élèves en mêlant la découverte du patrimoine, ici local avec une découverte des documents d'archives et l'initiation à la technique du stop-motion avec la rencontre d'un artiste. Cet atelier permet de mettre en œuvre les différentes compétences travaillées en Arts plastiques du cycle 2 au cycle 4 : "expérimenter-produire-créer" en permettant à l'élève un travail alliant étude du réel et imaginaire et "mettre en œuvre un projet artistique"avec la création d'un court métrage d'animation.

- **Les Archives départementales du Gard**

Les Archives départementales du Gard ont pour missions de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les documents qui lui sont confiés. Essentiellement constitués de documents administratifs produits dans le département, les fonds d'archives ont une valeur de preuve et une valeur historique. Les fonds privés conservés, moins nombreux en mètres linéaires, viennent compléter les fonds. Ils peuvent provenir de dons, de legs, de dation ou encore d'achats.
<https://archives.gard.fr/accueil.html>

Les documents d'archives peuvent être des outils pédagogiques pour les enseignants.

- ✓ Les archives témoignent de l'activité humaine de notre département du Moyen Âge à nos jours.
- ✓ Les archives abordent de nombreuses disciplines.
- ✓ Les archives s'insèrent dans le processus de compréhension de la vérification de l'information.
- ✓ Les Archives rendent compte de l'histoire locale au regard de l'histoire nationale.
- ✓ Les Archives participent à la compréhension de la citoyenneté et des valeurs de la République.

<https://archives.gard.fr/transmettre/le-service-educatif.html>

- **L'artiste invité : Jean-Philippe Rimbaud**

Jean-Philippe Rimbaud est réalisateur et auteur. Super 8, vidéo, smartphone, cinéma numérique, animation... il explore ces techniques pour révéler l'essence de chaque sujet. Réalisateur de fictions et de documentaires, il s'inspire du réel pour parfois s'en éloigner et mieux le réinventer. En parallèle de sa carrière, il transmet sa passion du cinéma en animant des ateliers dans les écoles, collèges, lycée, dans l'enseignement supérieur et auprès de publics éloignés de la culture.
<https://jeanphilipperimbaud.wordpress.com/>

- **Note d'intention de l'artiste**

Les archives s'animent ! À partir des animaux dissimulés dans les documents anciens, les participants créeront collectivement des récits originaux, faisant le lien entre leur imaginaire et celui des illustrations. Avec une touche de magie et de fantaisie, ils réinventeront l'histoire de ces petites bêtes à partir de reproductions d'images issues des archives départementales, et les feront vivre à l'écran dans de courts films d'animation.

- **La technique utilisée**

Le stop motion, technique d'animation image par image, a été inventé très tôt dans l'histoire du cinéma, cette méthode a évolué avec le 7e art. Ici, les participants découvriront une version simple et ludique du stop motion en papier découpé. À partir d'images d'animaux extraites des archives, déjà préparées et articulées, ils se concentreront sur la création narrative et l'animation. Chaque membre des groupes, équipés d'un mini-studio, endossera un rôle différent – animateur, cadreur, réalisateur ou doubleur – pour donner vie à leur personnage image par image.